



IVDP, I. P.  
Instituto dos Vinhos  
do Douro e Porto, I. P.

## **Projet de réforme de l'OCM<sup>1</sup> vin : les vins d'appellation d'origine européens demandent à la Commission de revoir sa copie !**

*Alors que les producteurs de vins de qualité s'accordent à considérer qu'une réforme de l'organisation commune du marché du vin est nécessaire, ils estiment que la proposition de la Commission comporte des aspects dangereux pour leur secteur et manque d'ambition.*

*Bruxelles, le 4 juillet 2007. Réunis à Bruxelles à l'occasion de la présentation par la Commission européenne de son projet de réforme de l'OCM vin, les producteurs de vin d'appellation d'origine espagnols, français, italiens et portugais regrettent que les bonnes intentions de la Commission à l'égard des vins d'appellation d'origine (AO) ne se traduisent concrètement. Ils considèrent que le projet est dangereux pour leur secteur.*

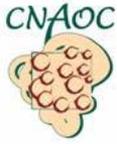
L'ANDOVI, la CNAOC, la CONFERENCIA, la FEDERDOC et l'IVDP<sup>2</sup> critiquent la définition très vague de l'appellation d'origine qui est proposée. Pour la Commission, l'origine des raisins suffirait à conférer l'appellation d'origine indépendamment du lieu de transformation des raisins en vin. *« Cette proposition n'est pas acceptable car elle remet en cause plus de 200 ans d'histoire : on doit maintenir un lien fort avec le terroir et refuser que la vinification puisse se faire à des centaines ou des milliers de kilomètres de la zone de récolte des raisins. »* martèle Riccardo Ricci Curbastro, le Président de la FEDERDOC.

Les cinq organisations rejettent la proposition de libéralisation des plantations à partir de 2014. Elle pourrait entraîner une augmentation de 1 million d'hectares du vignoble européen dédié aux appellations d'origine. *« La liberté de planter risque de déstabiliser le marché des vins à appellation d'origine, qui ne seront pas à l'abri d'une surproduction, de la chute des prix, et à terme de la remise en cause des efforts qualitatifs »* déclare Christian Paly, le Président de la CNAOC.

Fervents partisans d'une politique de reconquête des marchés, de communication et de restructuration de la filière, les professionnels dénoncent le manque d'ambition de la Commission. Ils sont surpris par la proposition en matière de promotion : un budget limité de 120 millions d'€ pour la promotion dans les pays tiers et un budget ridicule de 3 millions d'€ pour la promotion au sein de l'UE. *« Nous sommes très déçus par la faiblesse des moyens que se donne la Commission pour amener la filière à se positionner de façon offensive sur les marchés. Preuve qu'elle ne mesure pas les enjeux : le marché intérieur représente à lui seul 67% du marché mondial »* s'étonne Joaquim Madeira, le Président de l'ANDOVI.

<sup>1</sup> Organisation commune du marché

<sup>2</sup> Associação nacional das denominações de Origem vitivinícolas (Portugal); Confédération nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de vin à appellations d'origine contrôlées (France) ; Conferencia Española Consejos Reguladores Vitivinícolas (Espagne) ; Confederazione nazionale dei consorzi volontari per la tutela delle denominazione di origine (Italie) ; Instituto dos Vinhos do Douro e do Porto (Portugal)



IVDP, I. P.  
Instituto dos Vinhos  
do Douro e Porto, I. P.

Tout en reconnaissant que la Commission a amélioré son texte, les producteurs rappellent que la proposition en matière de protection et de défense des AO doit être renforcée. « *Nous ne comprenons pas que la Commission admette l'enregistrement de vins avec indications géographiques de pays tiers qui sont en conflit avec des appellations d'origine européennes de prestige. De même, il est inconcevable de permettre aux marques dites notoires de s'opposer à l'enregistrement d'une appellation d'origine et de refuser cette possibilité aux appellations d'origine notoire* » insiste Jorge Monteiro, Président de l'IVDP.

« *Pour les professionnels, l'amélioration de la compétitivité ne peut pas se faire au détriment de la politique de qualité. La vision trop libérale de la Commission nuira à la réputation et à l'avenir des vins à appellation d'origine. Nous exigeons le maintien du principe de l'interdiction des plantations qui est une des pierres angulaires du modèle européen des appellations d'origine, un modèle qui a démontré son efficacité. Nous demandons donc à la Commission de revoir sa copie, en y intégrant des outils efficaces, tels que la gestion du potentiel de production, un renforcement de la définition et de la protection de l'appellation d'origine et des moyens plus importants sur la promotion* », conclut Victor Pascual, le Vice-Président de la Conferencia.